

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2015

L'An Deux Mille Quinze jeudi 5 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM RIO, ATIG, MMES LE BRIAND, ETE, TAWAB, M. TROADEC, MME BELLAHMER, MM BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, GRENOUILLAT, GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. BINOIS

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB, M. LAATIRISS REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. GAMIETTE REPRÉSENTÉ PAR M. VAZQUEZ, M. QAROUACH REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME RENKLICAY REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. NDOMBELE, MME HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR M. ATIG

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM LOUISON, WILLAUME

**ABSENTS :** M. ZERKAL, MME ITOUA, MM BAGAVANE, OUKBI, MME LAMOTHE

**Nombre de conseillers en exercice :** 35

**Nombre de conseillers présents :** 20

**DÉLIBÉRATION DEL-2015-0001 :** Vœux du Conseil Municipal relatif au « Manifeste de la République pour tous »

**Le Conseil Municipal** adhère et soutien la démarche du Maire d'établir un manifeste de la République pour tous.

**Le Conseil Municipal** valide les propositions déjà identifiées dans ce manifeste et préconise de poursuivre les travaux pour son enrichissement.

**Le Conseil Municipal** approuve la mise en place mardi 27 janvier, du Conseil citoyen qui va pouvoir, à partir des thématiques comme les Médias, le vivre ensemble, les enjeux de la citoyenneté etc ... concourir à l'enrichissement du Manifeste.

**Le Conseil Municipal** exprime le vœux que le Président de la République et son gouvernement retiennent les propositions formulées dans le Manifeste et face à l'urgence sociale, prennent toutes les mesures nécessaires à leur mise en œuvre dès maintenant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

**Vote pour :** 25

**Abstentions :** 3

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 10 février 2015*

*Transmis en Sous Préfecture le 13 - 02 - 15*